



Appel à projets 2021 à l'attention des
associations bruxelloises :
"Bruxelles en vacances"



Cadre général de l'appel

En un an, avec l'arrivée de la pandémie COVID-19, Bruxelles et les Bruxellois.es se sont réinventés. Le quotidien a radicalement changé, faisant sentir un manque de vie sociale, et les déplacements ont fortement diminué, laissant place à une ville plus apaisée. Les voyages à l'étranger ne sont plus si attractifs au vu des contraintes qu'ils comportent et les promenades locales sont devenues la norme. Les espaces publics et les parcs ont ainsi vu leur fréquentation fortement augmenter. Vu la durée de ce mode de vie, ces nouvelles habitudes pourraient bien perdurer même au-delà d'un déconfinement généralisé. Tout ceci met en avant le manque d'espaces ouverts en ville et augmente la pression sur un partage plus adapté de l'espace public.

La période estivale est le moment idéal pour expérimenter de nouveaux usages, tester des pistes pour de nouveaux aménagements urbains et offrir aux Bruxellois.es des espaces de rencontre et de détente.

Bruxelles Mobilité relance ainsi l'appel à projets « Bruxelles en vacances » afin d'inviter les acteurs associatifs à faire émerger des projets temporaires ou transitoires qui permettent de mettre en pratique les objectifs de [Good Move](#) tels que l'amélioration de la qualité de vie par des quartiers apaisés et moins pollués ([GOOD NEIGHBOURHOOD](#)), la sensibilisation à la marche à pied et le déplacement à vélo ([GOOD CHOICE](#)) ou encore l'appropriation des enjeux urbains dans l'action citoyenne. Et d'ainsi aller petit à petit vers une ville vivable, résiliente et attrayante pour les jeunes et moins jeunes.

Une approche locale et décentralisée s'impose, qui permettra à un public large et diversifié de profiter de l'été pour se réapproprier l'espace public dans toute la Région. L'espace ouvert est une denrée précieuse et sera désormais redistribué et rempli de différentes manières, en collaboration avec des associations enthousiastes et les acteurs locaux.

1. GOOD MOVE

Le Plan Régional de Mobilité « Good Move », voté par le Gouvernement bruxellois le 5 mars 2020, définit les **grandes orientations politiques dans le domaine de la mobilité**. Ce plan a pour objectif d'**améliorer le cadre de vie des Bruxellois.es**, tout en accompagnant le développement démographique et économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce plan a l'ambition de créer les conditions pour faire émerger des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie et de l'espace public, en y privilégiant les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé (GOOD NEIGHBOURHOOD). De plus, des actions sont prévues pour accompagner les choix personnels et collectifs des usagers et pour orienter leurs déplacements sans toucher à la liberté individuelle (GOOD CHOICE).

En résumé, les objectifs concrets de Good Move qui s'appliquent à cet appel à projets sont :

- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers en apaisant le trafic et en offrant des espaces publics de qualité pour contribuer à la fonction habitante de la Région ;
- Garantir les conditions d'accessibilité optimales aux principales fonctions urbaines de la Région (services et équipements, zones économiques, touristiques et commerciales) ;
- Encourager le développement d'une ville de proximité, dense, mixte et multipolaire et une stratégie de densification liée à une bonne accessibilité au réseau de transport public ;
- Diminuer les impacts de la mobilité sur l'environnement ;
- Diminuer les vitesses et les distances parcourues par les véhicules à moteur thermique (en priorité aux abords de bâtiments sensibles et dans les zones habitées) ;
- Privilégier les cheminements naturels des modes actifs et spécifiquement des piétons, leur assurant la meilleure perméabilité piétonne des quartiers ;
- Repenser les espaces publics en privilégiant les zones piétonnes animées par la vie de quartier ;
- Réduire l'emprise de la circulation automobile et du stationnement sur l'espace public ;

- Augmenter sensiblement l'activité physique de la population ;
- Faire baisser les vitesses de circulation moyennes sur l'ensemble des voiries, tous réseaux confondus ;
- Faire évoluer les comportements des usagers, identifier et communiquer sur les comportements dangereux et mettre en exergue les comportements prudents.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel est lancé pour inviter des organisations à but non lucratif à s'approprier l'espace public avec des projets bottom-up qui créent du lien entre les habitants, qui modifient temporairement l'usage de l'espace public en vue d'un nouvel aménagement potentiel et mettent en pratique certains des objectifs de Good Move mentionnés ci-dessus.

L'ambition est de développer des projets pouvant répondre à plusieurs des objectifs concrets suivants:

- **Plus d'espaces disponibles pour la fonction de séjour (y compris le jeu) et de rencontre.** Grâce à cet appel, les associations sont invitées à (co-)organiser des lieux de rencontre dans l'espace public. L'objectif est de stimuler la rencontre et l'interaction entre différents groupes cibles. Cette rencontre peut être organisée de différentes manières. De l'espace supplémentaire pour que nos enfants puissent jouer en toute sécurité grâce à une utilisation temporaire de nos espaces publics, tout en stimulant l'offre récréative pour petits et grands.
 - **Exemples de projets:** rue vivante, pique-nique ou table d'hôtes dans la rue, atelier participatif sur la transformation de l'espace public, création de mobilier urbain, diversification de l'usage d'une place de parking, rue en vacances, fabrication d'éléments de jeu, peinture ludique au sol, espace de plage, ateliers d'animations, etc.
- **Plus de verdure dans la ville,** afin de donner plus d'oxygène et d'améliorer le cadre de vie des Bruxellois.es. La pandémie a ouvertement dévoilé les limites de notre tissu urbain. La limite la plus tangible est le manque d'espace public vert de haute qualité, qui se doit de compenser le logement (souvent médiocre) et le manque d'espace extérieur privé, en particulier dans les zones les plus densément peuplées de notre ville. La verdure apporte bien-être mental, détente, et contribue à rendre la ville vivable et plus attractive. Grâce à cet appel, les associations sont invitées à faire naître de la verdure temporaire ou permanente dans l'espace public.
 - **Exemples de projets :** pocket parks, plantations en bacs ou autre, jardins de façade, etc.
- **Plus d'attention pour les modes de déplacement actifs.** Grâce à cet appel, les associations sont invitées à organiser des activités pour promouvoir les modes actifs ou à modifier ponctuellement l'espace pour leur donner plus de place et augmenter leur sécurité.
 - **Exemples de projets :** cours de vélo, Repair café pour vélos, sensibilisation à la mobilité active, piétonnisation d'un bout de rue pour accueillir des activités, ateliers participatifs sur la place des modes actifs en ville, redistribution de l'espace public en donnant plus de place aux modes actifs, etc.

En bref, combiner plus d'espace pour passer les vacances, plus d'espace pour vivre, jouer, flâner, respirer, combiné à un dialogue avec la commune ou la Région sur l'usage de l'espace public.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Seules les demandes d'une association à but non lucratif peuvent être acceptés.
- L'aspect participatif: le projet doit rassembler et fédérer les citoyens autour des objectifs du plan Good Move listés ci-dessus.

- Les projets doivent toucher un groupe cible le plus large et diversifié possible d'une part (par exemple tous les habitants d'une rue ou d'un quartier) ou très ciblé d'autre part. Pour cette dernière partie, l'appropriation de l'espace public par les groupes cibles des filles adolescentes et des personnes âgées sont des points d'attention.
- Les projets peuvent être situés tant sur des voiries communales que régionales. Un accord de principe de la commune ou de la Région pour occuper l'espace public à cet endroit est obligatoire ainsi que l'identification d'une personne de contact au sein de la commune.
 - Le point 8 reprend la liste des personnes qui peuvent vous aider à établir des contacts avec les communes et la Région, ainsi qu'un lien reprenant les personnes de contact du service mobilité des communes qui ont été informées du présent appel.
 - Pour les autorisations et les délais des projets d'événements (sur voiries régionales ou communales), renseignez-vous auprès de la commune.
- Le projet doit avoir lieu en Région de Bruxelles-Capitale.
- Les projets ne peuvent être utilisés à des fins commerciales ou publicitaires.
- Le projet ne peut pas se limiter uniquement à une campagne de communication.

Les associations qui communiquent sur leur initiative doivent apposer sur tout support promotionnel la mention bien visible "avec le soutien de la [Région de Bruxelles-Capitale](#)" et les initiatives vélo ajouteront le branding de promotion du vélo "[Bike for Brussels](#)".

- Pour les projets qui ont bénéficié d'une subvention en 2020 et qui souhaitent rééditer l'expérience, il est demandé de mentionner les « lessons learned » de 2020 et d'expliquer comment l'association compte augmenter la qualité du projet et en quoi ce dernier constituera un apport positif supplémentaire au quartier par rapport à l'année précédente.

4. LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONCEPTION DU PROJET

La définition des projets doit être basée sur les lignes directrices suivantes:

Cohérence

Chaque projet est conçu conformément aux objectifs de [Good Move](#) (point 1).

Inclusion

Les projets s'adressent à tous les groupes cibles et prennent en compte les spécificités sociales et multiculturelles de la ville, et en particulier les groupes cibles pauvres, les familles, les jeunes, les seniors, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants...

Conscientisation « Good Move »

Le projet stimule la conscientisation causes/effets entre les projets et leurs impacts positifs (sur la qualité de vie, la qualité de l'air, le bruit, la sécurité routière, la santé ...) et les objectifs de Good Move.

Partenariat

Les projets impliquent autant d'acteurs que possible à tous les niveaux en coopérant à l'échelle locale avec, par exemple, des associations, des entreprises...

Participation citoyenne

Les projets sont conçus et/ou mis en œuvre autant que possible avec la participation des citoyens à travers l'application de processus qui stimulent et valorisent les initiatives civiles.

Environnement

Les projets ne doivent pas provoquer de "nuisances" dans le quartier en ce sens que les nuisances

sonores doivent être réduites (fonctionnant à certaines heures d'ouverture) et que la propreté publique doit être garantie (éventuelles poubelles supplémentaires et mesures de tri prévues), etc.

Timing

Les projets "Bruxelles en vacances" doivent être organisés durant la période suivante : entre mi-juin et fin octobre 2021. Plus un projet s'étendra sur cette durée, plus son impact sera potentiellement important.

Sécurité et petite échelle

Les événements devront être réalisés à petite échelle, en tenant compte des règles concernant la sécurité sanitaire et la distance sociale en vigueur. Les événements qui attirent de grandes foules ne sont pas autorisés : événements commerciaux, culturels ou sportifs (foires, grandes brocantes, marchés annuels...) ne seront pas retenus.

Accès

Vu les objectifs de l'appel « Bruxelles en vacances », il est indispensable que l'utilisation de la voiture soit fortement limitée, dans un périmètre clairement défini. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ne peut en aucun cas être empêchée.

Communication

Le nom des projets sera "*Bruxelles en vacances + le nom du projet*"

Les projets de « Bruxelles en vacances » ne doivent pas nécessairement être accompagnés d'activités ou de divertissements coûteux. Ils peuvent simplement être vus comme une opportunité de redonner temporairement la rue aux habitants et aux partenaires du quartier (écoles, maisons de repos...) pour favoriser une redécouverte de l'espace public.

5. CRITERES DE SELECTION

Le jury sélectionnera les projets qui répondent au mieux aux objectifs mentionnés ci-dessous. Les critères de sélection auxquels le jury prêtera une attention plus particulière sont :

- Intégration des objectifs de Good Move
- Conscientisation causes/effets en lien avec Good Move et création d'adhésion par rapport aux objectifs
- Caractère participatif du projet et en lien avec le environnement proche (acteurs, partenariats...)
- Le nombre de partenaires impliqués
- Planning du projet et la durée de l'action
- Le contact avec la commune est établi et une personne de contact a été définie

6. BUDGET ET DEPENSES ADMISSIBLES A LA SUBVENTION REGIONALE AU TITRE DE CET APPEL A PROJETS

La subvention maximale par projet est de **15.000 €**. Chaque association peut soumettre plusieurs projets liés à un ou plusieurs objectifs de l'appel.

Les frais subventionnés doivent remplir les conditions suivantes :

- Ils doivent correspondre à des dépenses effectuées pendant la période de subvention.
- Ils doivent effectivement avoir été payés par le bénéficiaire de la subvention ou par les tiers avec lesquels il collabore.
- Ils doivent être enregistrés dans les comptes et doivent être identifiables et vérifiables.

Les types de dépenses autorisées diffèrent selon les objectifs du thème. Ils sont clarifiés dans les chapitres spécifiques.

Les dépenses **non éligibles** pour tous les types de projets sont :

- L'achat de nourriture (en général, ces coûts ne sont pas éligibles, sauf exception justifiée)
- Les coûts déjà couverts par d'autres financements.

7. PLANNING

- 2 avril à 14h : [séance de questions/réponses](#) (s'inscrire via swalschap@sprb.brussels)
- 5 mai à 12h : échéance de remise des projets (avec l'autorisation de la commune)
- 10-14 mai : jury de sélection des projets
- début juin: publication de la sélection
- 9 juin : matinée de rencontre entre les porteurs de projets
- 15 juin – fin octobre : mise en œuvre des projets « Bruxelles en vacances »

8. INFORMATION

Bruxelles Mobilité (renseignements généraux)
Madame Sofie Walschap
e-mail: swalschap@gob.brussels

Cabinet Elke Van den Brandt
Madame Jade Kawan
e-mail: jkawan@gov.brussels

Bruxelles Mobilité (permis)
Monsieur Alex Mellaerts
e-mail: district@gob.brussels

Brulocalis (lien avec les communes)
Madame Sophie Van den Berghe
e-mail: sophie.vandenberghes@brulocalis.brussels

Madame Nina Ramos
e-mail : nina.ramos@brulocalis.brussels

Liste des personnes de contact du service mobilité des communes : https://www.avcb-vsgeb.be/fr/Publications/documents.html?doc_id=57&vID=250